

LE VENGEUR

BULLETIN DU JOUR.

Affaire Cécile Combettes.

Viol et meurtre

CONDAMNATION DE LÉOTADE.

Une affluence considérable se presse dans l'enceinte de la salle. Le prétoire est défendu par des militaires et des gardes nationaux. Le résumé du président se termine à deux heures moins un quart. Le jury monte dans la chambre des délibérations. A trois heures et demie, la cour et les jurés rentrent, et le chef du jury prononce à haute voix : Sur mon honneur et ma conscience, devant Dieu et devant les hommes, la déclaration du jury est, à la majorité de plus de huit voix : *Oui, l'accusé est coupable, mais avec circonstances atténuantes.* Les traits de de l'accusé sont altérés. Le président donne lecture des articles du Code pénal applicables à l'accusé et la Cour condamne Pierre Bonafous, en religion frère Léotade, aux travaux forcés à perpétuité et à l'exposition.

Le condamné est emmené. Son impossibilité est remarquable.

HISTORIQUE DE L'AFFAIRE DE SAVOIE.

Nous extrayons d'une lettre que nous recevons à l'instant, les détails circonstanciés des événements de Chambéry. Nous laissons parler notre correspondant :

1^{er} avril. — La colonne expéditionnaire entre à Yenne, et y proclame la République. Agitation considérable à Chambéry. Le gouvernement est entre les mains de l'administration communale, car le gouverneur et l'intendant-général sont partis avec les troupes et les administrateurs généraux.

On dit que le conseil envoie au citoyen Arago, commissaire provisoire du gouvernement à Lyon, un exprès pour lui demander les intentions de la France. — L'envoyé rapporte une réponse très-évasive.

2nd avril. — La colonne passe le Mont-du-Chat. Son avant-garde est composée des *Voraces* ayant quatre-vingts hommes armés. Tout le reste de la troupe est sans armes; ils sont au nombre de 1,400.... Ils campent le soir au Bourget, s'y établissent et désarment quatre carabiniers royaux (gendarmes). Là, comme à Yenne, Padey, leur officier payeur satisfait partout. Continuation de l'agitation dans Chambéry. Le retour de l'envoyé augmente l'anxiété générale, et personne n'ose se prononcer.

3rd avril. — Les expéditionnaires reçoivent des envoyés de Chambéry, qui leur demandent quelles sont leurs intentions... Proclamer la République française! répondent les chefs Guillerme et Burnet. Les envoyés portent cette réponse. De nouveaux envoyés demandent que la prise de possession se passe sans violence.

Les expéditionnaires entrent sans aucun obstacle, sans aucune observation dans la capitale; la tête de la colonne se dirige vers l'Hôtel-de-Ville; l'état-major en prend possession à onze heures et y arbore le drapeau national français aux cris de: *Vive la République!*... Formation immédiate d'un nouveau conseil communal, où se rendent des citoyens de cœur. Pendant ce temps les *Voraces* armés vont relever les postes, et le reste de la colonne se retire dans la caserne, où on leur fait une distribution d'armes non forcées. Les expéditionnaires s'endorment dans une parfaite sécurité, malgré ce premier témoignage de trahison. Pendant ce jour l'intendant Sappart, qui est revenu, se concerta avec les nobles et envoie aux syndics des villes et des communes une circulaire infâme et atroce, dans laquelle il invite toutes les populations à se lever contre une bande de voleurs, de brigands et d'incendiaires. Des commissaires parcourent les populations, les fanatisent et les poussent à une exaltation extraordinaire. Le signe général du ralliement sera le tocsin du lendemain, et la reconnaissance entre les partisans est la cocarde blanche portée au bras gauche. Tout est prêt pour le lendemain 4 avril. La ville se remplit d'hommes, les gardes nationaux sortent; les quatre postes armés sont brusquement attaqués.

Les *Voraces* de la poudrière et du faubourg Montmeillan seuls résistent un instant, mais ne tuent personne. Seulement B., de Pierre-Châtel, apercevant dans le groupe qui leur faisait feu dessus, un bourrellet qui l'avait offensé la veille, et lui avait refusé satisfaction, l'ajuste et l'étend raide mort. Cela fait, il propose de

rendre les armes pour éviter l'effusion du sang. A la caserne, les malheureux sans armes escaladent les murailles et fuient dans diverses directions à la poudrière. Les *Voraces* battent en retraite l'arme au bras et arrivent à Belley.

Mais à l'hôtel-de-ville la résistance fut plus longue. Là était le drapeau national. Les trois couleurs allaient être flétries et remplacées par la couleur blanche; on se défendit, et les *Voraces* blessèrent les audacieux qui les premiers dans l'univers ont osé jeter une injure à notre étendard. Il fallut néanmoins céder au nombre. Le drapeau descendu était traîné à terre lorsqu'un polonais et le tambour chef s'élançèrent du corps-de-garde et essayèrent de le relever. Leur généreuse et sainte audace leur a valu une mort de martyr, c'est-à-dire qu'ils ont été brisés à coups de pierre, de baïonnettes, de tridents... Dès cet instant tout fut dit dans la ville... Les expéditionnaires s'enfuirent dans toute direction: malheureusement le plus étroit, le plus secret sentier était partout occupé de paysans qui les arrêtèrent, les tuèrent ou les ramenèrent à Chambéry.

PARIS.

6 avril 1848.

— Une commission amiable a été nommée pour examiner l'accusation portée contre le citoyen Auguste Blanqui. Cette commission, dont le citoyen Victor Schœlcher est nommé président, doit, dit-on, se livrer à une enquête très-minutieuse.

— On dit que la reconnaissance des officiers de la garde nationale nouvellement nommés aura lieu dès lundi.

— On assure que la statue du duc d'Orléans qui se trouvait dans la cour du Louvre, va être fondue et que le métal doit servir à faire un génie de la Liberté.

— On dit que le chargé d'affaires de France à Florence, nommé depuis la révolution, va être rappelé.

— La police a fait former depuis quelques jours plusieurs maisons de jeu qui s'étaient établies ouvertement.

— On annonce que si la Banque de France émet des coupures de billets au-dessous de 100 fr., ces coupures seront de 50 et de 20 fr. De plus, elles sont toutes prêtes, de manière à permettre leur mission immédiate dans l'hypothèse où le décret serait rendu.

— Le gouvernement provisoire a pris, le 5 avril, un décret de la plus haute gravité en mettant sous séquestre les deux chemins de fer de Paris à Orléans et d'Orléans à Vierzon. Cette mesure est l'avant-coureur de l'expropriation dont il est sérieusement question depuis quelque temps pour les chemins de fer seulement. Comme la question n'a pas encore été assez étudiée, on s'est contenté préalablement de mettre sous séquestre les deux principales lignes, afin d'avertir les porteurs d'actions du sort qui leur est réservé.

Il paraît que depuis les révolutions de Février, les compagnies ont été obligées de requérir l'emploi de 2 à 3,000 hommes pour protéger leurs lignes contre leurs dévastations; ce qui les constitue en une dépense de 80 à 90,000 fr. par mois. Or, le principal argument que M. Garnier-Pagès a mis en avant pour expliquer son désir d'exproprier le chemin de fer, c'est que les compagnies sont moins en état que le gouvernement de protéger les chemins de fer.

Le gouvernement se hâtera de faire connaître les conditions auxquelles il compte exproprier les lignes de chemins de fer, car l'incertitude est pire que le mal lui-même.

Décrets et arrêtés du gouvernement provisoire.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

1^{er} DÉCRET.

Le gouvernement provisoire arrête :
Les magasins de l'entrepôt des vins et liquides de Paris pourront recevoir les marchandises déposées en exécution du décret et des arrêtés précités.

Le délégué du ministre des finances est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera déposé au secrétariat général pour être notifié à qui de droit.

2^o DÉCRET.

Le gouvernement provisoire de la République française,

Considérant qu'il est établi que les compagnies des chemins de fer d'Orléans et du Centre n'ont plus aujourd'hui un pouvoir suffisant pour assurer le service des transports ;

Considérant que dans cet état de choses, il est du droit et du devoir du gouvernement de prendre provisoirement l'administration et l'exploitation de ces deux chemins, toute réserve faite d'ailleurs des droits et des intérêts des actionnaires et des tiers ;

Sur la proposition du ministre des travaux publics,

Décète :

Art. 1^{er}. Les chemins de fer de Paris à Orléans et du Centre sont placés sous séquestre.

Ils seront administrés et exploités sous la direction du ministre des travaux publics.

Art. 2. Le citoyen Sauvage, ingénieur des mines, est nommé administrateur des deux chemins; il y exercera ses pouvoirs sous l'inspection des citoyens Didion, inspecteur divisionnaire des ponts-et-chaussées, et Bineau, ingénieur en chef des mines.

Art. 3. A dater de ce jour, tous les produits directs et indirects des deux chemins seront perçus, nonobstant toutes oppositions ou saisies-arrêts, et seront appliqués à tous les besoins de l'entreprise.

3^o DÉCRET.

Le gouvernement provisoire décrète :

Il sera fait une première commande de 130,000 écharpes et 43,000 drapeaux à la fabrique de Lyon. Les fonds nécessaires à l'exécution de cette commande seront mis à la disposition du citoyen commissaire du gouvernement à Lyon, qui sera chargé d'en faire les commandes et d'en suivre l'exécution de concert avec le receveur général des finances.

Le ministre des finances et le ministre du commerce sont chargés de l'exécution du présent décret.

4^o DÉCRET.

Un décret du 6 avril porte ce qui suit :

Art. 1^{er}. A compter du 1^{er} avril jusqu'au 31 décembre de la présente année, tous traitements, appointements, salaires, pensions et dotations payés sur les fonds du budget de l'Etat, et toutes remises accordées sur les sommes reçues ou payées pour le compte de l'Etat, seront assujétis à une retenue proportionnelle, conformément au tableau ci-après :

1 ^{re} classe	de	2001 à	2500	4 cent.	de retenue.
2 ^o	—	de 2501 à	3000	5	—
3 ^o	—	de 3001 à	4000	8	—
4 ^o	—	de 4001 à	5000	10	—
5 ^o	—	de 5001 à	6000	12	—
6 ^o	—	de 6001 à	7000	13	—
7 ^o	—	de 7001 à	8000	15	—
8 ^o	—	de 8001 à	9000	16	—
9 ^o	—	de 9001 à	10000	18	—
10 ^o	—	de 10001 à	15800	20	—
11 ^o	—	de 15001 à	18000	23	—
12 ^o	—	de 18001 à	20000	25	—
13 ^o	—	de 20001 à	25000	28	—
14 ^o	—	de 25001 et au-dessus.			—

Art. 2. La présente disposition n'est point applicable aux armées actives de terre et de mer jusqu'au grade de chef de bataillon et de capitaine de corvette, et grades correspondants exclusivement, ni aux traitements, pensions et dotations au-dessous de 2,000 francs.

Art. 3. Les retenues faites sur les traitements militaires pour les caisses des invalides de terre et de la marine sont comprises dans celles qui ont été fixées par l'article précédent.

Aux Citoyens de la Corse.

Compatriotes,

Paris a détruit la royauté et proclamé la République ! Tous les citoyens sont appelés à élire les hommes qui doivent constituer la société nouvelle.

Enfant de la Corse, fils de Jérôme Bonaparte, neveu de Napoléon, j'ai pensé que je devais demander à la Corse l'honneur d'être un de ses représentants. J'arrive dégagé de tout esprit de localité, esprit misérable, honte d'un système dont nous n'avons que trop souffert.

Elevé dans la persécution et les malheurs de l'exil, j'ai consacré mon temps, mon intelligence, à étudier, à connaître les pays étrangers, et à ne pas démentir de la France, cette patrie absente qui m'a toujours été si chère. Notre dernière révolution a fait cesser ma prescription ! Ce souvenir restera gravé dans mon cœur.

Homme nouveau, pur de tout passé, je saurai par ma loyauté, par mon dévouement, désarmer toutes les défiances et mériter les sympathies que mon nom rencontre.

Il y a longtemps que j'ai la conviction que la République seule convient à la France. Ce grand principe est établi aujourd'hui ! Je l'ai appelé de tous mes vœux. Hors de là il n'y aurait qu'anarchie, guerre civile, retour aux fautes et aux crimes des Bourbons !

La constitution que l'assemblée nationale est appelée à nous donner doit être faite dans les intérêts du peuple : toute tendance à faire primer une classe de citoyens ou à ramener d'anciennes distinctions serait funeste.

Que les odieux traités de 1815, imposés par les rois dans nos jours de malheur, soient à jamais déchirés ! Mais appuyons-nous avec confiance sur les nouvelles nationalités, sœurs de la nôtre.

L'ancien mode est ébranlé. Nos idées révolutionnaires, propagées par les victoires de nos glorieux soldats, remuent tous les peuples !

La Pologne et l'Italie doivent se constituer ! Leur liberté est nécessaire pour assurer la liberté de l'Europe ; leur cause est juste : c'est celle de notre démocratie.

Liberté, égalité et fraternité à l'intérieur ; sainte alliance des peuples à l'extérieur : telles sont les bases sur lesquelles nous devons bâtir l'édifice républicain.

En aimant la République, et en me dévouant à elle j'obéis à Napoléon, qui, sur le rocher de Sainte-Hélène, où la haine des rois l'avait attaché, prédit qu'avant cinquante années l'Europe serait républicaine ou cosaque. Grâce à Dieu et au peuple français, c'est la République qui triomphe !

Napoléon BONAPARTE.

Paris, le 24 mars 1848.

— M. de Lamartine vient d'envoyer à Milan un attaché au ministère des affaires étrangères, chargé d'une mission particulière auprès du gouvernement provisoire de la République lombarde.

— On dit que le gouvernement provisoire a l'intention de proposer un prix de 6,000 francs pour le meilleur mémoire sur l'organisation du travail.

— Le général Prével a été appelé ce matin au gouvernement provisoire. On assure que cette conférence avait pour but de lui offrir le portefeuille de la guerre, qu'il a, dit-on, accepté.

— L'exemple de Mgr l'archevêque de Paris vient d'être imité. Nous apprenons qu'un grand nombre de membres du haut clergé ont écrit au gouvernement provisoire pour mettre à sa disposition leur argenterie.

— On dit que désormais les mousses recevront la dénomination d'*aspirants-matelots*.

— Un valet de chambre de Louis-Philippe est arrivé depuis peu de jours à Paris avec la mission d'acheter toutes les caricatures et tous les pamphlets qui ont paru contre lui et sa famille depuis la révolution de février. On raconte que l'ex-roi passe tout son temps à fredonner des refrains de la première république, au grand étonnement de toutes les personnes qui l'approchent.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Citoyens !

Le Comité central exécutif a décidé qu'une cérémonie funèbre commémorative des journées d'avril 1834, aura lieu sur la place des Cordeliers, le dimanche 9 avril 1848, à neuf heures du matin, et que cette cérémonie serait suivie de la plantation d'un arbre vivace de la liberté.

Le comité central exécutif a arrêté comme il suit le programme de cette cérémonie.

Programme de la cérémonie.

Une estrade sera élevée sur la place des Cordeliers. Elle sera adossée à la face méridionale de la colonne. L'estrade, du pavé au sommet, et la colonne elle-même seront recouvertes d'une draperie noire. Au fond de l'estrade on placera des drapeaux rouges et tricolores, liés deux à deux par des crêpes. Les bustes des citoyens Giroux cadet, Pivot Darlande

et Pacaud, combattants d'avril, seront placés sur l'estrade.

Au-devant de cette estrade on élèvera un catafalque, drapé de noir, sur lequel seront indiquées les dates des combats soutenus contre la tyrannie depuis 1830.

C'est sur la plate-forme de l'estrade que se placeront les orateurs qui prononceront les oraisons funèbres.

Le nombre de discours ne dépassera pas trois ; les deux premiers à l'honneur des victimes d'avril et de février. Le dernier résumera les résultats de ces journées, en y mêlant un hommage général aux victimes qui ont succombé en combattant la tyrannie.

Ordre du cortège.

Le cortège se composera :

1° Du comité central exécutif de Lyon, ayant le maire à sa tête, le citoyen Arago et les généraux commandant la division et le département, le crêpe au bras et la rosette rouge à la boutonnière ;

2° Des condamnés et détenus politiques de 1830 à 1848 aussi avec un crêpe au bras ;

3° Des membres des diverses autorités civiles et militaires qui voudront se joindre au cortège, en costume ;

4° Des différents clubs, avec leurs bannières ;

5° D'une députation des élèves des écoles de Médecine et de l'école Vétérinaire ;

6° D'une députation des élèves des écoles des Beaux-Arts et de la Martinière ;

7° D'une députation des professeurs et élèves de l'Université, en costume ;

8° D'une députation de la jeunesse du barreau ;

9° D'une députation de la jeunesse du commerce.

Le cortège sera précédé d'un piquet de cavalerie légère. Un autre piquet fermera la marche.

La marche du cortège sera ouverte par quarante tambours, dont les caisses seront drapées de noir, et qui batront suivant l'usage établi dans ces cérémonies.

La musique militaire, au nombre de quatre-vingts musiciens au moins, jouera des airs funèbres.

La musique des différentes légions de la garde nationale est invitée à se joindre à la musique militaire.

Le cortège sera escorté par deux bataillons de garde nationale, fournis par les trente-sept compagnies, et par deux bataillons de la ligne.

Le cortège partira de l'Hôtel-de-Ville, à neuf heures du matin ; il suivra la rue Puits-Gaillot, le quai du Rhône, la place du Concert, la rue Claudia, se développera et se placera sur la place des Cordeliers, suivant l'ordre ci-dessus indiqué.

Après chaque discours, un feu de peloton sera dirigé sur le cénotaphe placé au-devant de l'estrade.

Quand les discours seront terminés, on plantera l'arbre de la liberté, et l'on chantera des airs patriotiques, particulièrement les premier et dernier couplets du *Chant du Départ* et le premier et les deux derniers couplets de la *Marseillaise*.

Le citoyen Barrielle et les acteurs des théâtres de Lyon seront invités à prêter leur concours à l'exécution des chants.

Après la plantation de l'arbre de la liberté, les tambours enlèveront des caisses les draperies noires. Tous les crêpes disparaîtront, et l'on rentrera à l'Hôtel-de-Ville en suivant les rues Grenette, Basse Grenette, Trois-Carreaux, la place Saint-Nizier, la rue des Bouquetiers, la place d'Albon, le quai de la Pêcherie, la rue Constantine, la rue Lanterne, la place des Carmes et la place des Terreaux.

Dès le matin du 9, des salves d'artillerie annonceront la cérémonie.

Au départ du cortège de l'Hôtel-de-Ville, une salve de onze coups de canon sera tirée. Une même salve pendant la durée de la cérémonie, et une semblable au retour du cortège.

Le maire se concertera avec les généraux commandant la division et la garde nationale, sur les mesures à prendre pour parvenir à l'exécution du programme, chacun en ce qui le concerne.

Une revue de la garde nationale aura lieu à deux heures, après la cérémonie, sur la place de Bellecour.

Pour le comité central exécutif,
Le maire provisoire,
L'ALPHEGISTE.

Elections.

On lit dans la *Réforme* du 5 avril :

« La République a pour elle deux grandes forces : elle est sortie, pouvoir de fait, des mains victorieuses du peuple, et comme gouvernement elle est le dogme, elle est la loi de toutes les intelligences.

« Quels sont ses ennemis ? Les privilèges, qui ne peuvent durer ni s'engraisser sous le principe de l'égalité, sous le gouvernement du droit commun ; — les préjugés, que la propagande pénètre et chasse, comme le soleil dissipe les ombres ; — les monopoles et les sinécures, qui ne sont que le vol organisé contre les travailleurs ; — l'ignorance, cette lèpre de l'esprit, qui fait de l'homme un esclave et le livre, vassal volontaire, à l'exploitation des intrigants.

« Tels sont les honnêtes intérêts qui, depuis cinquante ans, ont fait la guerre à l'égalité fraternelle, principe et dernière fin de la démocratie ; tels sont encore les ennemis ligués contre la nouvelle République.

« Il y a deux mois à peine, seigneurs et maîtres, en ce beau royaume où tout semblait caduc et mort, ils insultaient notre première, notre immortelle révolution ; ils traînaient sur leurs claies pourries les grands cadavres de nos pères tombés martyrs ; ils outrageaient leur mémoire et leur tombe ; ils empoisonnaient l'histoire.

« A les entendre, le mot république était synonyme d'assassinat, et nul ne pouvait rappeler les actes, les hommes, les journées héroïques de 92 et de 93, sans soulever contre lui des clameurs sauvages. On aurait

voulu tout effacer de la grande époque, et l'on avait proscrit jusqu'au nom de républicain !

« Aujourd'hui que le peuple a balayé tout cet état-major de vieillards pourris de richesse et de peur, on n'ose plus accuser tout haut la République d'être un gouvernement de pillards et de bourreaux. Nos conservateurs déclarent même qu'elle fut toujours leur idéal, et qu'ils la serviront avec amour. Mais toutes ces acclamations du premier avènement ne sont que des phrases, des paroles creuses, d'impudents mensonges ; car si les privilégiés consentaient jamais à reconnaître, à défendre, à servir un gouvernement qui s'appelle la République, ils ne laisseraient jamais passer et s'établir, même progressivement, son principe de justice, sa grande loi, l'égalité.

« Que serait-ce, en effet, pour les privilèges, pour les sinécures, pour les monopoles, sinon abdiquer et se suicider ? Et pourtant, l'égalité, voilà le but, voilà la dernière barricade à franchir !

« Nous dirons seulement que cette noble fin de nos destinées, cette grande solution du problème social-peut être poursuivie, peut être conquise par des évolutions pacifiques, et que les majorités faisant la loi, si la contre-révolution ne vient pas entraver l'œuvre de la science et du peuple, nous arriverons sans que la société se déchire, sans que l'orage nous jette aux écueils.

« Encore une fois, il est donc essentiel que tous les républicains démocrates s'entendent et se liguent pour donner à la République une assemblée qui comprenne le grand devoir du temps. C'est aussi l'intérêt des conservateurs, s'il est vrai qu'ils aiment l'ordre et qu'ils ne veuillent pas courir les tempêtes. »

Une des plus charmantes actrices du théâtre Montanier avait reçu de M. F..., bijoutier, diverses fournitures en orfèvrerie de table, vins de Bordeaux et diamants, dont elle négligea de payer le montant à l'échéance des traites qu'elle avait souscrites *ad hoc*. Pressée par son créancier, elle lui écrivit, sur un faux col de chemise d'homme, que l'empois avait rendu propre à servir de papier à lettre, le petit billet suivant :

M^{lle} L... présente ses civilités à M. F..., bijoutier usurier, et le prie de mettre sa dette aux profits et pertes, à l'article *perte*.

M^{lle} L... n'a pu accepter de voir la figure hideuse du sieur F... sans avoir d'avance l'idée de le faire payer.

Peu satisfait de l'épître, le bijoutier a obtenu contre la jolie débitrice un jugement du tribunal de commerce, qui la condamnait à payer 1,045 francs, au moyen de la restitution qu'elle avait faite depuis l'assignation en justice de quelques-uns des objets fournis.

Cette condamnation a été confirmée par la 1^{re} chambre de la Cour, sur l'appel de l'actrice, qui n'a pas fait présenter d'avocat pour soutenir cet appel.

ÉTRANGER.

Russie.

On écrit de St-Petersbourg, le 22 mars :

« L'empereur pousse avec vigueur ses armements. Quatre corps d'armée composés chacun de trois divisions d'infanterie, d'une division de cavalerie, quarante mille hommes environ, sont dirigés par échelons sur la Pologne. Les routes étant très-mauvaises, le dernier échelon ne pourra arriver sur les frontières occidentales de la Russie que vers la fin d'avril. Les réserves de ces corps d'armée, composées de 54 bataillons et de 32 escadrons de cavalerie, formeront la seconde armée, qui occuperait la Lithuanie, et servirait à tenir au complet les régiments de la grande armée. En outre, un corps de cavalerie, une division de la garde de Podolie et dix mille cosaques du Don ont reçu l'ordre de se mettre en mouvement, et pourront, vers le commencement de mai, rejoindre la grande armée. L'armée du Caucase ne sera pas diminuée, mais restera sur la défensive.

« Le prince Paskewitch prendra le commandement en chef de la grande armée. Il se trouve à Varsovie, où il a fait prendre les précautions les plus sévères pour étouffer toute explosion qui pourrait éclater dans cette ancienne et si malheureuse capitale de la Pologne. »

COPENHAGUE, 29 mars. — Laguerre devient sérieuse. Hier, 4,000 hommes ont traversé le Belt pour se rendre dans le Jutland et quand 12,000 hommes seront réunis, le roi se rendra à l'armée. Aujourd'hui on a mis en réquisition des corps de volontaires ; tout le monde ventpartir, même les boutiquiers.

Espagne.

MADRID, 29 mars. — Madrid continue d'être calme. — Le duc et la duchesse de Montpensier sont arrivés le 2 avril St-Sébastien, venant de la Hollande et se rendant à Madrid.

Nous voyons, dans les journaux de Madrid du 30 mars, que le gouvernement, vainqueur de l'échauffourée, se livre à un système effréné de réaction. Comme s'il n'avait pas assez de 200 insurgés pris les armes à la main, il fait arrêter une foule de personnes, au nombre desquelles Olozaga, Calvez Canero, Alonzo, le directeur de la *Prensa* et celui de l'*Espectador*. Salamanca était aussi sous le coup d'un mandat, mais il est parvenu à se soustraire aux recherches, et le fameux Chico a été destitué pour l'avoir laissé échapper. Les généraux Ruiz, Caminero, Nogueras et Van-Halen ont été exilés ; le général Martin Iriarte, destitué. Heureusement, quoiqu'il soit Balboa qui préside le conseil de guerre, il n'y aura pas de fusillades. La reine a gracié deux individus condamnés à mort parmi lesquels était un Français. (Emancipation.)